



DCM2025019

**REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE**

DECISION DU MAIRE

RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

LAC DE PALAU DEL VIDRE - CAT

Le Maire de la Commune de Palau-del-Vidre (Pyrénées-Orientales),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et suivants,

VU les délibérations du Conseil Municipal n°13/2020 en date du 9 Juillet 2020 et n°CM2025003 en date du 31 mars 2025 portant délégation de pouvoirs au Maire, pour la durée de son mandat, notamment le pouvoir de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant que le CAT pour l'organisation d'un de ses entraînements sportifs de franchissement d'obstacles qu'il souhaite organiser le 22 septembre 2025 autour du lac communal,

DECIDE

Article 1^{er} : La Commune autorise, à titre précaire et révocable, le CAT à occuper une partie du domaine public communal situé au plan d'eau (Lac Sant Marti) pour l'organisation d'un entraînement sportif ainsi que des animations de cohésion.

Article 2 : Cette mise à disposition fera l'objet de la signature d'une convention dont les conditions principales sont les suivantes :

- Gratuité compte tenu de l'intérêt général poursuivi
- Mise à disposition le 22 septembre 2025 de 7 heures à 16 heures
- Remise en état intégrale du site
- Interdiction de baignade et de parcours dans l'eau
- Manifestation organisée sous la responsabilité intégrale du CAT organisateur
- Mise à disposition d'un point d'eau, des toilettes et d'environ 30 barrières type Vauban, 20 tables et 60 chaises par la commune.

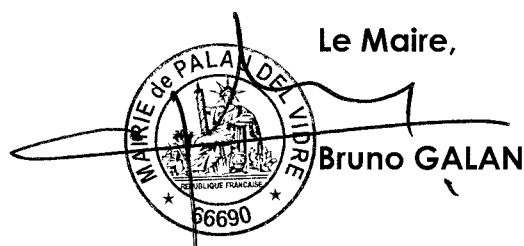
Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Céret au titre du contrôle de légalité et publiée sur le site Internet de la Commune.

Article 5 : La présente décision peut :

- faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Palau del Vidre dans un délai de deux mois à compter de sa publication, le cas échéant, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception vaut décision implicite de rejet.
- faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montpellier par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication, le cas échéant, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait à PALAU-DEL-VIDRE, le 5 septembre 2025,

The image shows a circular official stamp of the Mayor of Palau del Vidre. The stamp contains the text 'MAIRIE de PALAU DEL VIDRE' around the top, a central emblem, and '66690' at the bottom. A signature is written across the stamp. To the right of the stamp, the text 'Le Maire,' is written above the name 'Bruno GALAN'.

Le Maire,
Bruno GALAN

Télétransmis en Sous-Préfecture le :

Identifiant de télétransmission :

Publié le :

Notifié (le cas échéant) le :